

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

**DÉLIBÉRATION N° 2018-24 : MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RELATIVE AUX MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS
DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a approuvé ce jour le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, préalablement adopté par le Conseil de gestion du Parc naturel marin.

Il a toutefois, à l'occasion de cette approbation, exprimé le constat des très grandes difficultés attendues dans la mise en œuvre opérationnelle de ce plan de gestion, en raison de l'insuffisance des moyens humains et financiers disponibles au sein du Parc naturel marin.

Plus largement, le Conseil d'administration, après 18 mois d'existence de l'Agence française pour la biodiversité, constate et souligne l'ampleur des missions confiées à l'établissement et le besoin fort d'une mise en adéquation des moyens humains et financiers de l'Agence avec l'exercice effectif de ces missions élargies. Il rejoint en cela, et partage, les conclusions, sur ce plan, du rapport parlementaire d'information récemment établi par Mmes Nathalie BASSIRE et Frédérique TUFFNELL, Députées.

En conséquence, et notamment au regard des enjeux de confortement des parcs naturel marins, mais pas exclusivement, le Conseil d'administration exprime le vœu que l'examen du prochain projet de loi de finances pour 2019 soit saisi pour doter l'Agence française pour la biodiversité de moyens supplémentaires, en cohérence avec les défis soulevés par l'adoption du plan interministériel pour la biodiversité « #Biodiv 2020 ».

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

La première vice-Présidente
du Conseil d'administration,

Christophe AUBEL

Françoise GAILL